



Mon Dossier Famille

VILLE DE BÉTHUNE
DEMANDE DE DÉROGATION A LA RÈGLE DU PÉRIMÈTRE SCOLAIRE FAMILLES VENANT
D'UNE COMMUNE VOISINE.
ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

RESPECTER RIGOREUSEMENT LA DÉMARCHE SUIVANTE :

1. Remplir la partie 1 sans oublier de signer
2. Faire remplir la partie 2 par Monsieur le Maire de la commune de votre domicile
3. Retour du dossier en Mairie de Béthune

Important : En aucun cas, les familles extérieures à la commune ne peuvent solliciter une école particulière. Une commission se charge de l'affectation en tenant compte des places disponibles et avec le souci de garantir des conditions d'accueil optimales et équivalentes dans toutes les écoles de la Ville.

La famille s'engage à respecter cette affectation.

Aucune inscription dans un établissement béthunois ne sera autorisée sans participation financière de la commune de résidence.

1 – PARTIE A REMPLIR PAR LA FAMILLE

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance :

Nom et prénom du père :

Adresse :

N° de téléphone :

Profession :

Adresse mail :

Nom et prénom de la mère :

Adresse :

N° de téléphone :

Profession :

Adresse mail :

MOTIFS DE LA DEMANDE:

- Garde par une assistance maternelle agréée (fournir un justificatif de son domicile de moins de trois mois)
- Regroupement de fratrie (frère(s) ou sœur(s) déjà présent(s) dans l'école)
- Autres cas, à préciser avec justificatifs :

Le(s) parent(s) déclare(nt) sur l'honneur que tous les renseignements fournis sont exacts et s'engage(nt) à signaler à la Direction de l'Éducation de la Ville de Béthune ainsi qu'à la Direction de l'école tout changement de domicile ou de situation en cours d'année scolaire.

Il est rappelé que l'usager qui emploie un faux nom ou un faux état-civil dans un acte public ou un document administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié, encourt des peines prévues aux articles L.433-19 et L.441-7 du Code Pénal.

À, Le

Signature des parents:



Mon Dossier Famille

2 – A REMPLIR PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE RESIDENCE

Le Maire accepte de verser à la commune d'accueil une participation financière aux frais de fonctionnement et de fournitures scolaires fixée par délibération du Conseil Municipal de Béthune.

OBSEVATIONS ÉVENTUELLES :

.....
.....
.....
.....
.....

À, Le

Signature du Maire :

3 – DECISION DU MAIRE DE BETHUNE :

L'inscription de l'élève dans une école béthunoise est autorisée

ECOLE D'AFECTATION :

L'inscription de l'élève dans une école béthunoise est refusée

À Béthune, Le

Le Maire